



Procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 2022

Le quorum de 13 membres étant atteint, avec 20 membres présents, M. GRANGEPONTE, principal du collège et président le conseil d'administration (CA) ouvre la séance en salle polyvalente à 17h30.

Le secrétariat sera assuré par M. EL HERECH, principal adjoint, conformément au règlement intérieur du CA. M. GRANGEPONTE remercie M. EL HERECH d'assumer cette tâche.

M. GRANGEPONTE remercie les personnes présentes et excuse l'absence de M. FAISSEAU, coordonnateur du SIVOM de la Presqu'île d'Arvert, de Mme DUFOUR, représentante des professeurs, remplacée par Mme DEHAN, de M. GRASSET, représentant des parents d'élèves, remplacé par M. MENARD, de Mme BOUCHALAIS-COUZON, représentante des parents d'élèves, remplacée par Mme HERBIN, et de Bathylle VESQUE, représentante des élèves.

Mme OSTA-AMIGO, maire de La Tremblade, a prévenu de son retard ; elle rejoindra le CA vers 18h00.

M. GRANGEPONTE rappelle l'ordre du jour de ce CA tel qu'il a été transmis par courriel et auquel une modification a été apportée :

I. FONCTIONNEMENT GENERAL

Dotation globale horaire 2022-2023

II. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 1- Contrats et conventions
- 2- Dons et legs
- 3- DBM

Questions diverses :

- 1- Des questions diverses émanant des parents d'élèves
- 2- Des questions diverses émanant des personnels agents du département

Pour rappel, l'ordre du jour n'est plus soumis à un vote de la part du CA.

Préambule : adoption du PV du CA du 29 novembre 2021

M. GRANGEPONTE revient sur le CA du 29 novembre 2021 qui était consacré, principalement, à la présentation du rapport d'autoévaluation du collège et au budget pour l'année 2022. Ont également été évoqués l'autorisation de signature donnée au chef d'établissement pour les contrats et marchés 2022, des contrats, conventions et acceptations de dons et enfin des sorties et voyages. Des questions diverses émanant des représentants des parents et des personnels d'éducation ont également été abordées.

Aucune remarque n'étant faite, il est procédé au vote.

VOTE POUR AVIS – adoption du PV du CA du 29 novembre 2021 (Acte n°41)

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

I. FONCTIONNEMENT GENERAL

Présentation de la répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH) 2022-2023

M. GRANGEPONTE évoque le travail qui a été fait pour aboutir à la répartition de la DGH 2021-2022. L'établissement a été informé de cette dotation le 14 janvier 2022.

Après un premier travail préparatoire de la part de l'équipe de direction, un conseil pédagogique élargi, consacré à la répartition de la DGH, s'est réuni le 31 janvier 2022.

A la suite des propositions qui ont été faites lors de ce conseil pédagogique, et d'un travail d'échange avec le rectorat de l'académie de Poitiers, une proposition de répartition de la DGH a été présentée à la commission permanente qui s'est réunie le 7 février 2022, à 17h30.

La répartition de la DGH qui va être présentée ce soir sera ensuite transmise sous la forme d'un acte. Elle sera validée par les commissions techniques académiques qui se tiennent le 15 mars.

M. GRANGEPONTE présente la répartition de la DGH (*voir document en annexe*).

Mme TORTILLON, représentante des parents d'élèves :

Il n'y aura pas de dédoublement en 5^e l'année prochaine, est-ce que le niveau scolaire des 6^e de cette année a été pris en compte car le nombre d'élèves par classe est important (environ 28) ?

M. GRANGEPONTE :

oui, nous en avons tenu compte et nous avons décidé de concentrer les moyens sur la fin du cycle 4. Il y aura peut-être quelques élèves en moins (admissions SEGPA, déménagements...) mais à la marge.

Mme OSTA-AMIGO rejoint le CA à 18h00.

VOTE DE LA REPARTITION DE LA DGH 2022-2023 (Acte n°32)

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A l'issue du vote de la répartition de la DGH, M. GRANGEPONTE adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes qui ont participé aux travaux préparatoires au sein de l'équipe de direction, du conseil pédagogique, de la commission permanente et également parmi les services du rectorat.

II. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1- Contrats et conventions

M. GRANGEPONTE présente un certain nombre de conventions qui concernent l'établissement et différents partenaires :

→ **Convention de mutualisation entre le collège Garandean et le lycée Cordouan concernant le « prix Vagues à bulles 2022 »**

M. GRANGEPONTE précise que cette convention de mutualisation concerne donc le lycée de Cordouan, et un ensemble d'établissements impliqués dans le prix Vagues à bulles : le collège de Cozes, les collèges Henri Dunant et Sainte-Marie de Royan, le collège de Saujon, le lycée de Bourcefranc et le collège Garandean. Le but du prix Vagues à bulles est de donner le goût de la lecture aux élèves par l'organisation d'interventions dans les établissements d'auteurs de bandes dessinées.

VOTE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LE LYCEE CORDOUAN CONCERNANT LE PRIX VAGUES A BULLES – (Acte n°39)

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

→ **Convention de mutualisation dans le cadre de l'opération « Lire en Fête » sur le Bassin de Marennes Oléron (collèges de La Tremblade, du Château d'Oléron, de Marennes et Lycée de Bourcefranc)**

M. GRANGEPONTE précise qu'il s'agit de la venue d'auteurs dans ces différents établissements, en lien au collège avec Mme ROY, professeure documentaliste et les professeurs de lettres.

VOTE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION « LIRE EN FETE »

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

→ **Convention de partenariat entre l'association Orchestre à l'Ecole et le collège Garandean pour 2021-2022.**

M. GRANGEPONTE ajoute qu'il s'agit de l'association qui sert de cadre à l'orchestre au collège Garandean et aux différents ateliers animés par Mme LEJEUNE, professeure d'éducation musicale et les professeurs partenaires de l'école de musique de Marennes.

L'association Orchestre à l'Ecole finance une partie des instruments de musique qui sont confiés aux élèves.

VOTE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ECOLE ET LE COLLEGE GARANDEAU – (Acte n°38)

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

→ **Convention entre le collège Garandau et l'association ANATOLE pour la mutualisation des actions autour du chant choral.**

M. GRANGEPONTE indique qu'il s'agit de la 2^e convention qui est signée cette année avec l'association ANATOLE permettant aux élèves de la chorale du collège de se produire avec une autre chorale et des musiciens. Cela permet aussi la prise en charge des transports. Cette association est active en Charente Maritime. La présente convention concerne le projet autour du « Soldat rose ».

VOTE DE LA CONVENTION ENTRE LE COLLEGE GARANDEAU ET L'ASSOCIATION ANATOLE – (Acte n°42)

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

→ **Convention d'adhésion au marché de maintenance des matériels de cuisine dans le cadre du groupement de commandes du lycée Rompsay de La Rochelle.**

Mme BASQUE, adjointe gestionnaire, précise que cette adhésion au marché pour la maintenance du matériel de cuisine débutera au 1^{er} juillet 2022, pour une durée de un an, renouvelable 3 fois maximum.

**VOTE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE CUISINE –
(Acte n°31)**

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- Dons et legs

M. GRANGEPONTE donne la parole à Mme BASQUE pour des acceptations de dons.

Mme BASQUE, adjointe gestionnaire, présente une série d'acceptations de dons concernant l'orchestre au collège : Fondation de France : 2700 euros ; Département : 4000 euros ; Mairie de La Tremblade : 1701.07 euros.

**VOTE DE L'ACCEPTATION DE DONS DE LA MAIRIE DE LA TREMBLADE POUR L'ORCHESTRE DU COLLEGE –
(Actes n°30 et n°35)**

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**VOTE DE L'ACCEPTATION DE DONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE MARITIME POUR
L'ORCHESTRE DU COLLEGE – (Acte n°36 et n°44)**

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**VOTE DE L'ACCEPTATION DE DONS DE LA FONDATION DE FRANCE POUR L'ORCHESTRE DU COLLEGE –
(Acte n°34 et n°40)**

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le CA décide d'un don pour l'association de l'Orchestre au Collège du collège Garandeau pour une somme correspondant à l'ensemble des dons cités ci-dessus (8401,07 euros au total).

**VOTE DU DON PAR LE COLLEGE D'UNE SOMME D'ARGENT EMANANT DE LA MAIRIE DE LA TREMBLADE
AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE DU COLLEGE – (Acte n°33)**

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**VOTE DU DON PAR LE COLLEGE D'UNE SOMME D'ARGENT EMANANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
LA CHARENTE MARITIME AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE DU COLLEGE – (Acte n°43)**

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**VOTE DU DON PAR LE COLLEGE D'UNE SOMME D'ARGENT EMANANT DE LA FONDATION DE FRANCE AU
BENEFICE DE L'ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE DU COLLEGE – (Acte n°37)**

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3- Décisions budgétaires modificatives

Mme BASQUE explique qu'il s'agit d'un virement entre services pour financer l'achat d'une armoire grande largeur pour le secrétariat.

Cette demande avait été adressée au département dans le cadre des équipements 2022, mais elle n'avait pas pu entrer dans les marchés départementaux.

Le montant de la DBM est 1290 euros, de ALO à OPC.

VOTE D'UNE DBM POUR L'ACHAT D'UNE GRANDE ARMOIRE POUR LE SECRETARIAT – (Acte n°29)

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour information, d'autres DBM sont présentées par Mme BASQUE. Elles correspondent à des décisions prises depuis le dernier CA et qui ont été mises en application : remboursement des transports pour la vaccination des élèves, variation des produits scolaires, du stock des denrées, des amortissements, prise en compte des fonds sociaux, dépenses liées au séjour ERASMUS + en Irlande, la répartition des crédits pédagogiques.

QUESTIONS DIVERSES

1- Des questions diverses ont été transmises par la fédération de parents d'élèves FCPE :

- Sur Pronote, les absences dues à une maladie ou autres sont comptabilisées au même titre que les absences des élèves quand un professeur est absent ?

M. GRANGEPONTE précise qu'il s'agit d'une question qui touche à la manière dont Pronote enregistre les absences des élèves. L'idée serait de distinguer les absences qui sont du ressort des élèves ou des familles, des absences d'élèves qui découlent de l'absence d'un professeur.

M. GRANGEPONTE donne la parole à M. EL HERECH, principal adjoint, plus particulièrement en charge de la gestion de Pronote dans l'établissement. Ce dernier précise que les absences sont assujetties au régime de sortie choisi par les parents. Les « absences excusées » et les absences liées aux évictions dans le cadre de la Covid ne sont plus comptabilisées sur le bulletin, ce qui n'était pas le cas au 1^{er} trimestre.

M. GRANGEPONTE insiste pour terminer sur la particularité de cette année scolaire et notamment du 2^e trimestre en termes d'absences et de présence des élèves. Lors des conseils de classe du 2^e trimestre, les remarques sur les absences seront faites de manière particulièrement vigilante.

- Si une nouvelle crise sanitaire Covid comme celle connue en janvier et février survenait, est-ce que l'ensemble des professeurs pourraient mettre systématiquement les cours et les pièces jointes sur Pronote ?

M. GRANGEPONTE indique qu'il comprend bien le motif de la demande tant les absences ou évictions ont été importantes lors des mois de janvier et février. Le collège, comme l'ensemble des établissements en France, a traversé une période de désorganisation absolument inédite.

Pendant cette période, la plupart des professeurs étaient présents au collège pour accueillir les élèves présents et pour assurer les cours. Certains ont la possibilité pédagogique de mettre en ligne les cours et les documents. Pour d'autres disciplines, lorsque le cours est construit en classe avec les élèves présents, c'est plus difficile de mettre les cours en ligne. Lorsqu'il y a eu le confinement, il a été demandé à chaque professeur de mettre les cours à disposition. Dans la situation de janvier et février, c'est plus délicat car les professeurs assuraient des cours au collège.

Si la situation se présente à nouveau, ce qui n'est vraiment pas souhaitable, M. GRANGEPONTE s'engage à redonner des éléments favorisant l'accompagnement de la part des professeurs.

- Au vu de l'allègement des mesures de restrictions et de l'amélioration de la situation sanitaire, ne serait-il pas possible d'organiser des rencontres parents professeurs en cette fin de deuxième trimestre ? C'est effectivement peut-être tard dans l'année mais elles pourraient permettre un rapprochement des parents avec le collège dont ils se sont sentis éloignés depuis 2 ans et une occasion de parler par exemple de l'orientation de leurs enfants.

M. GRANGEPONTE répond qu'en effet les conditions sanitaires n'ont pas permis de tenir de véritables rencontres parents-professeurs. Les échanges à la fin du 1^{er} trimestre se sont faits par téléphone, en ciblant les élèves qui en avaient le plus besoin.

La fin du 2^e trimestre pourra être l'occasion de véritables rencontres parents-professeurs. M. GRANGEPONTE réunira les professeurs principaux de toutes les classes dans les prochains jours pour définir avec eux les modalités de ces rencontres notamment pour les classes de 3^e et de 6^e.

Mme Tortillon souhaite que nous n'oublions pas non plus les parents de 5^{ème} et 4^{ème}. L'équipe de direction va associer les équipes enseignantes pour réfléchir à des modalités qui permettraient de le faire dans la limite du réalisable.

2- Des questions diverses ont été transmises par les personnels agents :

- Peut-on avoir un agent supplémentaire pendant les travaux qui sont annoncés ? Où en est la demande qui a été faite ?

M. GRANGEPONTE profite de cette question pour évoquer les travaux importants qui auront lieu au collège prochainement. Tout d'abord, il s'agit de la construction de la salle de musique. Les choses avancent. Le marché a été publié par le Conseil Départemental de la Charente Maritime. Des entreprises sont venues sur place pour repérer les lieux. Les travaux devraient démarrer cet été.

D'autre part, le collège Garandeau va bénéficier de très grands travaux de rénovation énergétique, conduits par le Conseil Départemental de la Charente Maritime, dans le cadre du plan de relance. Ces travaux d'ampleur permettront d'isoler l'ensemble des bâtiments, de changer les huisseries, les systèmes de VMC (pour être dans les normes les plus récentes de renouvellement de l'air), les modes de chauffage du collège (en passant d'une chaudière au fuel, à une chaudière principale aux granules de bois, et une chaudière annexe au gaz). Ces travaux devraient débuter en novembre 2022, mais dès l'été 2022, des algécos seront posés dans la cour pour accueillir les classes pendant les travaux. Ces travaux de rénovation thermique s'inscrivent parfaitement dans les actions menées dans le collège autour du développement durable et dans l'optique d'une labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable).

Enfin, le collège va bénéficier du renouvellement de son parc informatique, nous l'espérons dès septembre 2022. Un travail important de recensement du matériel et des besoins a été fait par Mme ROY et M. LAFOUGERE, RUPN, et par M. LACROIX, agent de maintenance et CMI. Une réunion est prévue au collège avec le département le 29 mars pour évoquer ces éléments.

Concernant le renfort d'un agent, lors d'une visite en décembre 2021, de Mme DAUPHY, directrice adjointe de l'immobilier, de la logistique et des collèges au département, et de Mme TRANCHANT, travaillant dans ce même service, cette demande a de nouveau été évoquée en argumentant sur les précédents agrandissements et restructurations. Nous n'avons pas de réponse pour le moment.

- Où en est la livraison de la petite autolaveuse ?

M. GRANGEPONTE donne la parole à Mme BASQUE, adjointe gestionnaire. Elle précise qu'une commande a été faite auprès des services du Conseil Départemental, l'achat de ce type de matériel relevant des compétences du département. Aucun retour n'a été fait au collège pour le moment.

- Pourrait-on prévoir des tapis pour éviter le sable ?

M. GRANGEPONTE indique que cela avait été évoqué lors de l'autoévaluation de l'établissement. L'achat de tels tapis est onéreux. Nous allons nous tourner vers le Conseil Départemental pour le financement.

Une des raisons qui expliquaient les grandes quantités de sable était la répartition des élèves entre deux cours du fait de la situation sanitaire. Cela a entraîné également une surcharge de travail pour la vie scolaire en ce qui concerne la surveillance.

Le lundi 14 mars, un nouvel assouplissement du protocole sanitaire permet de retirer le masque, y compris en intérieur. A cette date, les élèves pourront être rassemblés à nouveau dans une seule cour. Cela permettra d'organiser différemment la surveillance de cette cour, et d'être plus attentifs à certains lieux. Cela limitera également la circulation des élèves dans les espaces avec du sable.

Question d'Eliot BAUDRY, représentant des élèves : que va devenir la table de ping-pong du plateau sportif ?
Mme PORCHERON, conseillère principale d'éducation : elle est très détériorée, on verra si elle est transportable ou s'il est possible d'en acheter une nouvelle et si les conditions de sécurité permettent d'ajouter une table supplémentaire dans la cour principale.

Mme TORTILLON : Des Ganivelles sont cassées à l'entrée de l'établissement.

Mme OSTA-AMIGO, maire de La Tremblade, transmettra aux services municipaux. M. GRANGEPONTE demande par la même occasion l'ajout d'un passage piéton supplémentaire devant le collège.

Mme DUPUIS-DESHURAUD tient à remercier l'ensemble des équipes pour leur bienveillance et leur professionnalisme pendant la période sanitaire complexe et éprouvante que nous avons connue.

En conclusion, M. GRANGEPONTE indique qu'il est sensible à ces remerciements, qu'il transmettra à l'ensemble des équipes.

Il revient sur le calendrier à venir. Le prochain CA consacré notamment au compte financier et au règlement intérieur est programmé pour le jeudi 7 avril 2022.

Il a évoqué l'évaluation de l'établissement : les évaluateurs externes devraient être présents au collège le jeudi 5 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du CA est levée à 19h15.



Le président du conseil d'administration



Le secrétaire de séance

PROJET DE REPARTITION DE LA DGH 2022-2023

au 07/03/2022

DGH 2022-2023 : 602h

Heures postes : 551h

HSA : 51h

DGH 2021-2022 : 600h

Heures postes : 549 h

HSA : 51h

[pour info : 6,25 IMP (sans EPS)]

[6,25 IMP (sans EPS)]

Heures statutaires :

1h Chorale ; 2h 6eBilangue All. ; 2h CHA Orch. ; 2h CHA Théâtre ; 3h Labo ; 12 h UNSS = **22h**

580 h restent à ventiler

<u>HORAIRES DE REFERENCES</u> 26h par division	<u>EC : Enseignements complémentaires</u> 3h par division 3x20 = 60h
Niveau 6^{ème} : 150 élèves – 6 divisions 25 élèves par classe Enseignement 26hx6 = 156h	- 6h dédoublement en français (AP) - 6h dédoublement en mathématiques (AP) - 3h dédoublement en anglais (AP) Total : 15h
Niveau 5^{ème} : 140 élèves – 5 divisions 28 élèves par classe Enseignement 26hx5 = 130h	- 1h groupe de latin - 1h complément CHA Orchestre - 2,5h groupe de LV2 (All.) Total : 4,5h
Niveau 4^{ème} : 124 élèves – 5 divisions 24,8 élèves par classe Enseignement 26hx5 = 130h	- 1h groupe de latin - 1h projet espagnol - 1h complément CHA Théâtre - 2,5h dédoublement en mathématiques (AP) - 2,5h groupe de LV2 (All.) Total : 8h
Niveau 3^{ème} : 112 élèves – 4 divisions 28 élèves par classe Enseignement 26hx4 = 104h	- 1h groupe de latin - 1h SI - 2h PP 3 ^e (Parcours Avenir) - 2h dédoublement en mathématiques (AP) - 2,5h groupe de LV2 (All.) - 3h groupe SVT. - 3h groupe Scs. Phys. - 3h groupe Techno. - 4h dédoublement en français (AP) Total : 21,5h
Total des heures ventilées pour les 4 niveaux = 520h	= 49h

RELIQUAT : 11 HSA

- 5h/6h : ateliers maths en jean, lecture, web radio, abeilles, autres projets...
- 5h/6h : co-intervention EPI - "1 semaine, 1 projet"

Légende :

Horaires statutaires et réglementaires

Marge d'autonomie et choix de l'établissement